

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-105 du 4 mai 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique

NOR : SASM1030333S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché, prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2010-28 du 9 février 2010 modifiée portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès de la commission d'autorisation de mise sur le marché, à titre complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 9 février 2010 susvisée :

M. ANCELLIN (Joël).
M. CAIRE-MAURISIER (François).
M. CAZALAA (Jean-Bernard).
M. DAUPHIN (Alain).
M. DELGUTTE (Alain).
M. DOUSSINEAU (Bruno).
Mme EMERY (Catherine).
M. FORET (Didier).
M. GIRAUD (Christophe).
M. GOHIER (Fabien).
M. HOUSSET (Bruno).
M. JANNIERE (Daniel).
Mme SAUX (Marie-Claude).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 4 mai 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT